

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE LA REPARA AURIPLES

NOTE DE PRESENTATION POUR EXAMEN AU CAS-PAR-CAS AUPRES DE LA MRAe

Région d'Auvergne Rhône Alpes



Sommaire

Avant-propos.....	4
Présentation d'elmy	5
Energéticien intégré 100% renouvelable et français	5
Produire et développer de l'énergie renouvelable	6
Développer oui, mais pas n'importe comment !.....	6
Notre raison d'être.....	6
Nos valeurs.....	6
Notre charte environnementale	7
Description du site	8
Localisation du site	8
Règles d'urbanismes locales	9
Enjeux du site	10
Impact écologique	10
Zonages de protection environnementales.....	10
Zones humides	10
Habitat.....	11
FLORE	13
Insectes	13
Reptiles et Amphibiens	13
Avifaune	13
Mammifères.....	14
CHIROPTERES	14
Enjeux paysagers	15
Habitations	15
Patrimoine.....	15
Autres enjeux.....	16

Le projet de centrale photovoltaïque	18
Le projet d'implantation	18
Caractéristiques de la centrale	19
Descriptions techniques.....	19
Structure photovoltaïque.....	19
Module photovoltaïque	19
Equipements annexes	19
Pistes de circulation	20
Raccordement de la centrale	20
Mesures ERC	20
Evitement d'une partie des habitats à enjeux	20
Baliser les zones à enjeux et limite du chantier strictement liée aux travaux	20
Adaptation du calendrier des interventions	20
Adapter la clôture au passage de la petite faune	21
Réduire les risques de pollution inhérents à l'utilisation des matériels et d'engins mécanisés (rejet d'huile usagé, hydrocarbures, poussières...).....	21
Eviter de piéger la petite faune durant la pose des câbles de raccordement électrique	22
Quelques références.....	23
Conclusion	24

Avant-propos

La loi sur l'énergie et le climat adoptée en novembre 2019 a instauré une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), chargée de définir les principaux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Dans son discours à Belfort en février 2022, le Président de la République a annoncé un objectif ambitieux de 100 GW de capacité photovoltaïque d'ici 2050. Cet objectif a été intégré dans le projet de stratégie française sur l'énergie et le climat, soumis à consultation fin 2023, et avancé à 2035 pour répondre à la hausse des besoins en électricité décarbonée. D'autre part, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a indiqué qu'il serait possible d'atteindre cette capacité en se limitant aux espaces artificialisés et dégradés.

Cet objectif vise non seulement à accroître la part du photovoltaïque dans le mix énergétique, mais aussi à réduire les émissions de CO2 et à renforcer l'indépendance énergétique de la France.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers ont été activés, et notamment :

- Des incitations financières, avec par exemple le S25 à venir, proposant des tarifs avantageux pour les petites centrales au sol de moins de 1MWc.
- Des simplifications administratives, avec un guichet unique et des démarches simplifiées « au cas par cas » pour ces mêmes petites centrales au sol.

C'est dans ce cadre que se place elmy pour le développement d'une centrale photovoltaïque de moins d'un mégawatt crête dans la commune de La-Répara-Auriples.

Le présent dossier pour l'examen au cas par cas de la MRAe a pour objectif de présenter le projet photovoltaïque qu'**elmy** envisage, ses caractéristiques techniques et les diverses retombées qu'il engendrera. Nous pensons les énergies renouvelables comme des **projets intégrés au service du territoire**. Nous sommes convaincus que la solarisation de ce site présente plusieurs intérêts significatifs, tant environnementaux qu'économiques.

Présentation d'elmy

Energéticien intégré 100% renouvelable et français

En tant qu'énergéticien intégré, elmy maîtrise toute la chaîne de valeur de l'énergie renouvelable, de sa production jusqu'à sa consommation.

Nos activités :

- **Produire** notre propre énergie renouvelable et investir dans de nouveaux actifs
- **Gérer** l'énergie 100% renouvelable et française de producteurs grâce à notre expertise d'agrégateur et la valoriser sur les marchés
- **Fournir** cette électricité verte aux particuliers, professionnels et collectivités

Ce modèle, sans intermédiaire, est selon nous le meilleur moyen d'apporter de la valeur pour les territoires et pour la transition énergétique.

Au quotidien, 160 collaborateurs basés à Lyon et Lille œuvrent pour la transition énergétique au travers de ces activités. L'actionnariat de notre entreprise est détenu à ce jour en quasi-exclusivité par notre fondateur et directeur, Albert CODINACH ainsi que par certains employés d'elmy.



Nous participons à l'identification et à la mise en place des solutions pour qu'un scénario 100% vert soit possible et désirable. L'impact que nous souhaitons avoir sur la transition énergétique est bien réel et ancré dans notre ADN !

Nous sommes convaincus que chaque acteur, public ou privé, peut et doit contribuer à la transition énergétique

Produire et développer de l'énergie renouvelable

Pour que notre modèle soit pleinement vertueux, **notre activité de développement est primordiale**. Grâce à elle, nous participons concrètement à l'accélération des énergies renouvelables sur le territoire.

Nous agissons à différentes phases de la vie d'un actif :

- **Développement**
 - Identification et qualification de sites (toitures, ombrières de parking, parcelles foncières) ;
 - Définition d'une offre répondant aux besoins du futur partenaire (autoconsommation individuelle ou collective, ou loyer) ;
 - Concertation et développement du projet clé en main (études, obtention des autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement).
- **Investissement**
 - Financement et construction des projets développés en interne ;
 - Rachat total ou partiel d'un site de production.

Développer oui, mais pas n'importe comment !

NOTRE RAISON D'ETRE

Fédérer nos énergies pour nourrir avec audace une transition écologique juste.

NOS VALEURS



- Le **respect** : de la biodiversité et de la topographie car la transition se doit, selon nous, d'être écologique et non artificielle.



- L'**implication** : auprès des riverains et des parties prenantes de nos projets. Nous cherchons à fédérer un maximum d'acteurs autour de la transition énergétique plutôt qu'à forcer le lancement d'un projet. Cette implication facilite grandement l'acceptabilité de nos projets solaires.



- Les **retombées locales** : notre modèle intégré nous permet d'apporter une plus-value pour les riverains et leur territoire. Cela nous permet de proposer des avantages concrets tels que des contrats de fournitures à prix réduit mais aussi des offres d'autoconsommation et de rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle locale.

NOTRE CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Elmy veut agir pour une transition écologique juste.

Une transition écologique **juste**, c'est une transition qui profite à tous. Juste pour **l'humain et pour l'environnement** (la nature, le vivant), pour les territoires et celles/ceux qui les peuplent (les Hommes comme la biodiversité). Juste car acceptable par tous. Notre raison d'être s'inscrit pleinement au cœur des enjeux climatiques auxquels nous faisons face, ne se limitant pas à la seule décarbonation de nos ressources énergétiques, mais bien à une prise en compte globale.

Le GIEC ¹ et l'IPBES² l'ont rappelé en 2021 : la crise de la biodiversité et la crise du changement climatique sont interdépendantes. Dans son dernier rapport de 2023³, le GIEC souligne que d'ici 2030, les 5 premiers leviers permettant de réduire de moitié les émissions de CO2 sont : **le solaire, l'éolien, la réduction de la conversion des écosystèmes, la séquestration du carbone en agriculture (par des techniques d'agroécologie), ainsi que la restauration des écosystèmes intégrant la reforestation**. Trois de ses leviers relèvent d'actions sur la biodiversité et deux relèvent d'actions sur le développement des énergies renouvelables.

Pour que le développement des énergies renouvelables ne se fasse pas au détriment de la biodiversité, de la transformation des pratiques agricoles, ou encore de l'accroissement des forêts, nous avons défini un cadre qui tient compte des enjeux environnementaux, des constats scientifiques et de notre raison d'être, autour des enjeux suivants :

- **Préservation** : une méthodologie est systématiquement suivie pour préserver les zones humides, les espaces et espèces protégés ;
- **Anticipation** : cette méthodologie intègre une cartographie et un pré-diagnostic réalisés par un écologue (avant toutes études environnementales légales) ;
- **Exigence** : souhaitant contribuer à l'arrêt de l'érosion de la biodiversité et à sa restauration, toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une vigilance particulière et d'un arbitrage interne pour définir si elmy souhaite ou non poursuivre le projet au regard des éléments factuels en sa possession. Dans le cas d'une dérogation acceptée, le respect strict des obligations légales en matière de mesure de compensation et de mise en place d'un suivi sera assuré ;
- **Protection** : aucun déboisement ne sera réalisé sur les espaces forestiers. Seule la coupe d'arbres isolés sur site dégradé ou anthropisé pourra être envisagée ;
- **Vigilance** : en conformité avec la législation, elmy sera particulièrement attentif à la fin de vie de ses installations qui devront faire l'objet de démantèlement et recyclage, ainsi que d'une remise en état du site.

Retrouvez la charte elmy avec ce [lien](#).

¹ GIEC = Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

² IPBES = Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services => c'est le "GIEC" de la biodiversité qui fait un travail similaire que le GIEC sur le constat plus global de la crise écologique et sur les solutions à y apporter.

³ Rapport de synthèse du 6e rapport d'évaluation du GIEC : IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change.

Description du site

Localisation du site

Les parcelles envisagées pour l'implantation du futur projet se situent dans le département de la Drôme, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, au sud de la commune de La Répara-Auriples (26). Les parcelles concernées sont les suivantes : D 188, D 190, D 386. La Répara-Auriples est une commune rurale à habitat très dispersé. Elle est marquée par l'importance des territoires agricoles (63 % en 2018) selon Corine Land Cover (CLC).

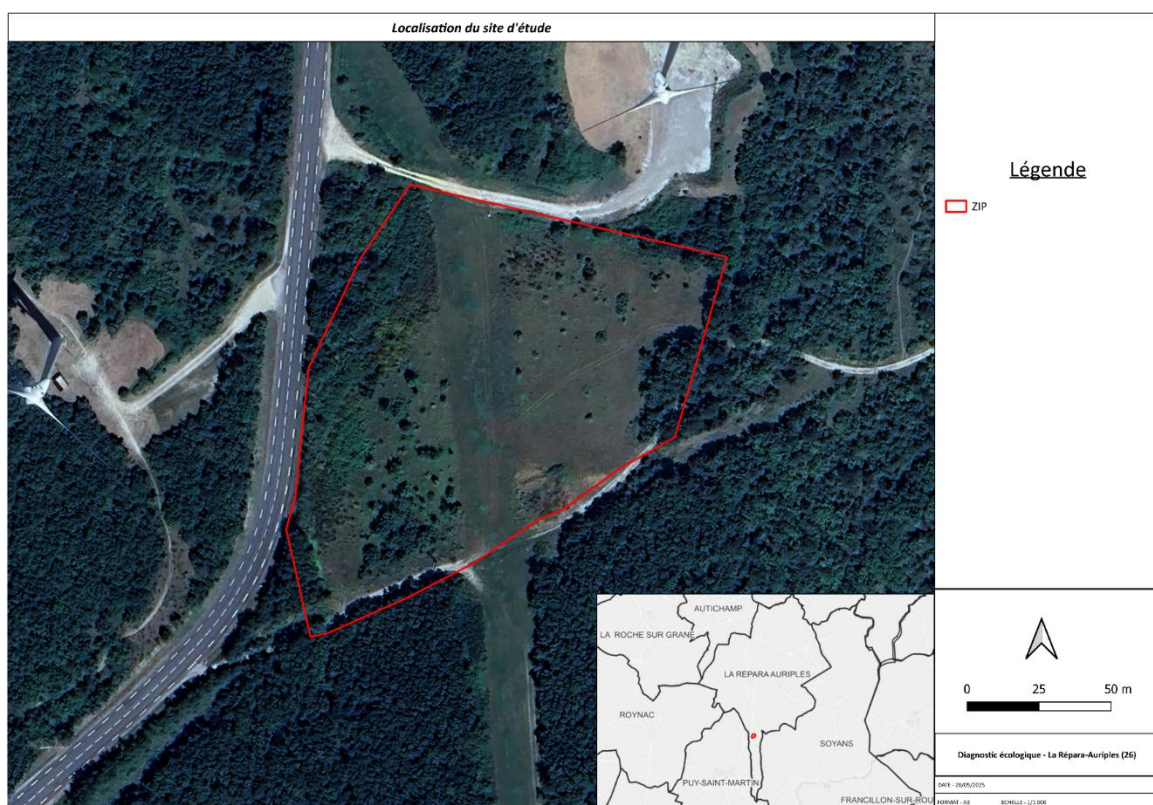


Figure 1 : Projet de LA-REPARA-AURIPLES – localisation de la zone d'étude

Les parcelles envisagées pour l'implantation du projet correspondent à des friches agricoles entourées par un boisement de feuillus. La route départementale D6, traversant la commune, est présente en bordure ouest du projet

Règles d'urbanismes locales

La parcelle est couverte par le RNU.

geoportail-urbanisme

A propos • Cartographie • Recherche avancée • Services • Aide • Statistiques

Champ à compléter

26 (DROME) 26020 (LA REPARA-AURIPLES)

000 D 188

ou rechercher par lieu

Connexion / Inscription

LA REPARA-AURIPLES (26020)

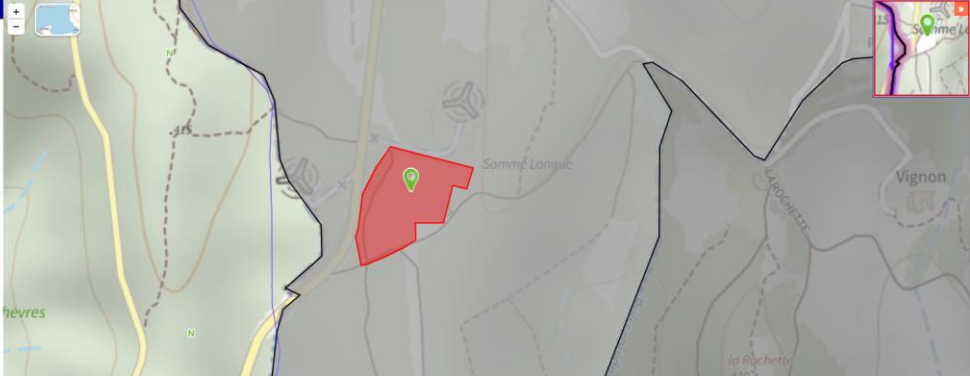
Parcelle OD 0386

Fiche détaillée à la parcelle

Afficher la page territoire

LA REPARA-AURIPLES :
Commune couverte par
le Règlement National
d'Urbanisme

Certaines informations font l'objet de restrictions
de visualisation et peuvent ne pas être affichées
ici. Voir FAQ.



Enjeux du site

Impact écologique

ZONAGES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALES

La ZIP est située à plus d'un kilomètre du premier zonage réglementaire ou d'inventaire. Les zonages présents à proximité de la zone d'étude (ENS, RNR, RNN, ZPS, ZSC, ZNIEFF 1 et 2) se superposent avec les réservoirs de biodiversité boisé et humide présents autour de la ZIP. Aucun corridor écologique identifié par le SRCE n'est présent au sein de l'aire d'étude étendue.

Les parcelles correspondent à une friche agricole entourée par un boisement de feuillus. Le réseau hydrographique est assez développé, notamment avec la présence des Ruisseaux des Rivaux, de Somme Longue, et de Maucol à moins de 200 m au sud-est, sud-ouest et nord de la zone d'étude. Une étude de zones humides a été réalisée pour écarter le potentiel humide du site, les résultats sont présentés ci-dessous.

ZONES HUMIDES

Selon le réseau SIG zones humides, il n'existe aucune probabilité qu'un milieu potentiellement humide soit présent sur l'aire d'étude, même si, à l'échelle de la zone d'étude, le réseau hydrographique est relativement dense, avec la présence des ruisseaux des Rivaux, de Somme Longue et de Maucol, situés à moins de 200 m au sud-est, sud-ouest et nord de la parcelle étudiée.

Au total, 10 sondages pédologiques ont été effectués sur l'emprise de la zone d'étude. Cependant, en raison de la nature du sol et de la présence d'éléments grossiers (cailloux), seuls 3 sondages pédologiques ont pu être concluants. Les investigations ont pu être menées sur seulement 40 cm de profondeur au maximum. Aucun sondage n'a révélé des traces réductriques (humide), et aucune espèce végétale inféodées aux zones humides n'a été relevées sur la zone d'étude.

Le type de sol dominant au niveau de la parcelle d'étude est le suivant : RENDOSOL (50%). Les rendosols sont des sols issus de matériaux calcaires. Ce sont des sols peu épais (moins de 35 cm d'épaisseur), et sont souvent argileux, caillouteux, très séchants et très perméables. Ainsi, la faible profondeur du sol, sa nature calcaire, et caillouteuse sont des facteurs pouvant expliquer les nombreux arrêts de sondage, causés par des refus sur sol compact, et éléments grossiers.

HABITAT

Les différentes typologies d'habitats identifiées sur l'aire d'étude, ainsi que les enjeux écologiques qui leur sont associés, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Habitats présents sur l'aire d'étude

Libellé	EUNIS 2012	CB	Enjeux	Surface au sein de la ZIP	% au sein de la ZIP
Milieux boisés					
Forêts caducifoliées thermophiles	G1.7	41.7	Modéré	0,28 ha	6 %
Forêts mixtes à <i>Pinus sylvestris</i> et à <i>Quercus thermophiles</i>	G4.C	43.7	Modéré	0,04 ha	2,4 %
Milieux arbustifs					
Fourrés à <i>Spartium junceum</i>	32.4	F5.4	Faible	0,08 ha	80 %
Fourrés à <i>Spartium junceum</i> x Terrains en friche	32.4 x 87.1	F5.4 x I1.53	Faible	0,05 ha	100 %
Fourrés tempérés	/	F3.1	Faible	-	-
Fourrés tempérés x Terrains en friche	/ x 87.1	F3.1 x I1.53	Faible	0,05 ha	100 %
Ronciers	31.831	F3.131	Faible	-	-
Milieux agricoles					
Cultures avec marge de végétation spontanée	X07	82.2	Faible	-	-
Milieux ouverts					
Terrains en friche	I1.53	87.1	Faible	1 ha	72%
Zone débroussaillée (OLD)	/	/	Faible	-	-
Milieux anthropiques					
Fossés et petits canaux	/	89.22	Faible	-	-

Libellé	EUNIS 2012	CB	Enjeux	Surface au sein de la ZIP	% au sein de la ZIP
Milieux boisés					
Routes et chemins	J4.2	/	Très faible	0,06 ha	5,8 %

Les habitats ont, pour la plupart, des enjeux faibles, car déjà anthropiques et dégradés. Seuls les forêts caducifoliées et mixtes ont un enjeu modéré. Ces milieux seront évités et suivront les recommandations de retrait.



Figure 2: carte des habitats observés sur le site de l'étude

L'altération temporaire des milieux herbacés (terrains en friche) en phase de chantier engendrera des incidences faibles. La destruction négligeable du sol (<1 %) liée à l'artificialisation génère des incidences faibles. Enfin, des incidences modérées sont attendues concernant les risques d'altération et/ou de destruction partielle d'habitats à enjeux modérés (boisements), lors du passage des engins.

Selon les recommandations, il a été décidé de positionner le projet au centre de la parcelle, sur les zones en friche dépourvues d'éléments arborés, afin de limiter l'impact sur les éléments arborés existants. De plus, l'implantation d'une clôture en retrait d'au moins 5

mètres des lisières et des éléments arborés est préconisée : cette disposition contribuera à préserver les lisières forestières et à maintenir un effet de lisière favorable aux chiroptères ainsi qu'à l'avifaune nichant dans les boisements. Il convient aussi de délimiter les emprises du chantier et de baliser les zones à enjeu, afin d'éviter tout risque de destruction ou d'altération en phase chantier.

FLORE

Les inventaires floristiques ont permis de constater la présence majoritaire d'espèces communes, adaptées aux conditions locales, tandis qu'aucune espèce patrimoniale ou protégée mentionnée dans la bibliographie n'a été observée.

INSECTES

Lors des inventaires, un total de 8 espèces a été observé, dont 6 espèces de lépidoptères observés au niveau des pelouses débroussaillées sous les éoliennes et en bordure des chemins. Parmi elles, la Zygène de la Petite Coronille, Lépidoptère hétérocère, considérée comme rare en région Auvergne-Rhône-Alpes, et quasi-menacé sur la liste rouge régionale. Toutefois, aucune de ces espèces observées ne présente d'enjeu réglementaire particulier.

REPTILES ET AMPHIBIENS

Plusieurs espèces de reptiles sont considérées comme potentielles sur le site, en particulier au niveau des lisières forestières, et des terrains en friche.

Une espèce de reptiles a été observée lors des inventaires en bordure des pelouses débroussaillées sous l'éolienne, et en bordure de chemin. Ce site offre des micro-habitats favorables, tels que à la fois des abris et des zones de des tas de bois et de pierres qui constituent thermorégulation pour ces espèces. Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors des inventaires, et aucun habitat favorable à leur présence n'a été identifié sur l'aire d'étude.

AVIFAUNE

Parmi les espèces issues de la bibliographie, des espèces à enjeu fort sont potentielles au niveau des milieux ouverts de la zone d'étude pour la chasse : l'Aigle royal, et pour le transit : la Cigogne noire. Parmi les espèces à enjeu modéré, l'Alouette lulu, la Bondrée apivore, le Circaète-Jean-le-Blanc, et l'Engoulevent d'Europe, et le Pic noir sont potentiels.

Les espèces de mésanges observées lors des inventaires peuvent nicher au niveau des boisements, de leurs lisières et des zones buissonnantes. La zone du projet présente ainsi sur ses marges (boisements, et fourrés) des zones favorables à la nidification de l'avifaune, et les zones ouvertes (friches) sont favorables à l'alimentation et au transit.

MAMMIFERES

Aucune espèce de mammifère ni indice de présence n'a été relevé lors des inventaires sur l'aire d'étude.

CHIROPTERES

Le site présente des enjeux pour les chiroptères, notamment en termes de terrains de chasse et de zones de mise bas. Certaines espèces sont susceptibles de fréquenter le site, en particulier les boisements de feuillus et leurs lisières, utilisés pour des activités de chasse voire de reproduction.

Aucune cavité favorable aux gîtes de chiroptères n'a été identifiée lors des inventaires, mais leur présence reste potentielle.

Enjeux paysagers

HABITATIONS

Les premières habitations sont situées à plusieurs kilomètres du site. De plus, les boisements à l'est et à l'ouest du site rendent la centrale invisible depuis les différents points de vue. Deux éoliennes sont à proximité immédiate du site (au nord et à l'ouest) et viennent compléter le paysage.

PATRIMOINE

Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un monument historique.

Enfin, avant d'ouvrir la phase de chantier une DICT sera transmise par l'entreprise chargée des travaux avec les plans définitifs. Une réunion SPSE/Maitre d'Ouvrage/ Entreprise sera également organisée en amont des travaux.

Le projet de centrale photovoltaïque

Le projet d'implantation

Le projet concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance crête de 998.4kWc. Un plan prévisionnel d'implantation a ainsi été défini comme suit, en prenant en compte les enjeux du diagnostic et les recommandations de la société SPSE:

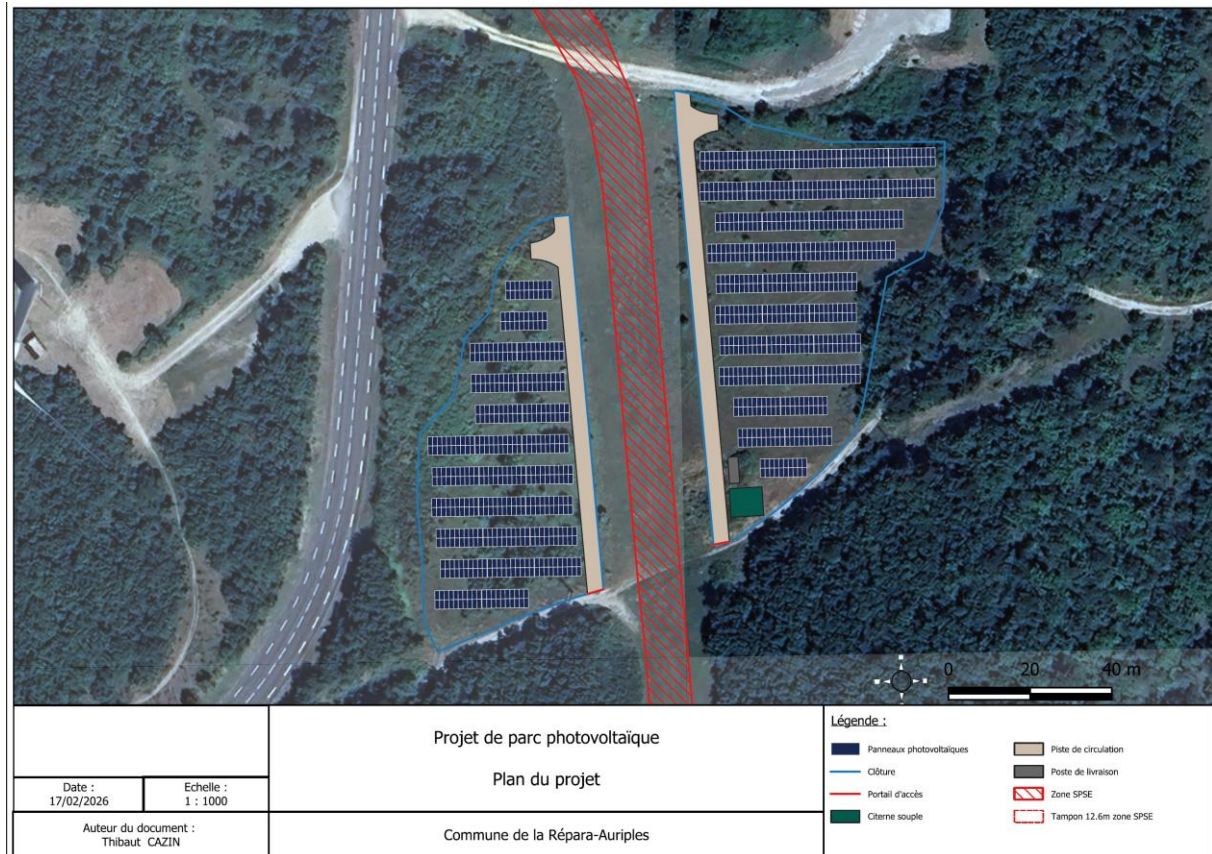


Figure 3 : Plan de masse du projet envisagé

Les forêts sont préservées tout autour du site, ce qui permet de ne pas ou peu impacter le paysage.

Caractéristiques de la centrale

DESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les principaux facteurs techniques nous permettant de calculer les performances de la centrale sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques de la centrale solaire	
Puissance de la centrale DC	780 kWc
Productible annuel	1538 kWh/kWc
Nombres de panneaux	1 200 modules
Orientation	Sud (azimut 0°)
Inclinaison	20°
Emprise du projet	7 500 m ²
Longueur totale de la piste	190 m

STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Élément clé pour le maintien des modules solaires, les tables permettent d'assembler les modules sur des châssis fixes. Ces supports métalliques sont inclinés suivant l'angle garantissant le meilleur ensoleillement possible sur les modules tout au long de l'année, ici estimé à **20°**. Les tables sont composées de 10 panneaux de large sur 2 panneaux de hauts, disposés en format portrait.

Ainsi, 60 tables seront installées au sein d'une surface clôturée d'environ 1 ha, et fixées par des pieux battus ou vissés. Le système choisi, fixés préférentiellement par pieux, représente une surface négligeable d'emprise au sol, contrairement à d'autres systèmes tels que les fixations sur plots bétons et ne nécessite que très peu d'intervention sur le sol même et sa structure.

MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de ce projet, il a été fait le choix d'installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de **650 Wc**. Ces modules seront bifaces, c'est-à-dire que les cellules captent la lumière du soleil et direct et par réverbération sur le sol sous les panneaux.

À ce jour, nous n'avons pas retenu de fabricant de module particulier et le choix sera effectué lorsque le projet sera prêt à construire, en fonction des provisions de nos constructeurs et partenaires. Le calepinage a été dessiné avec des modules théoriques du modèle Jinko 66HL4M-BDV.

Par ailleurs, conformément à l'article 1 du projet d'arrêté S25 de la CRE, ces panneaux devront répondre à des critères spécifiques, notamment en termes d'émissions de carbone selon les certificats d'Évaluation Carbone Simplifiée (ECS). Notamment, elmy cherchera des panneaux ayant des ECS en deçà des limites définies par la CRE (740 kgCO₂/kWc).

EQUIPEMENTS ANNEXES

Afin de mettre en sécurité le site et de permettre l'intervention des services de sécurité ou du SDIS local, nous avons également prévu l'installation des équipements suivants :

- Une **clôture périphérique** limitant l'accès aux installations pour les personnes non habilitées ;
- Un **portail** à l'entrée du périmètre clôturé depuis la rue Le Geras ;

PISTES DE CIRCULATION

- Une **piste périphérique** d'un largeur minimale de 4m sur la périphérie du site pour permettre la circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre clôturé.

RACCORDEMENT DE LA CENTRALE

Une ligne HTA est accessible à 50m au sud du site. ENEDIS devra, lors du raccordement, respecter les mêmes recommandations vis-à-vis de la canalisation de gaz.

Mesures ERC

EVITEMENT D'UNE PARTIE DES HABITATS A ENJEUX

Dans une logique d'évitement, le projet a été conçu de manière à réduire au maximum son emprise sur les habitats les plus sensibles identifiés au sein de la zone d'implantation potentielle (ZIP). Ainsi, l'ensemble de la surface clôturée et aménagée ne couvrira pas la totalité de la ZIP, permettant la préservation directe de certaines zones à enjeu modéré, en particulier les haies.

Ces secteurs, bien que localisés en marge de l'aménagement, présentent une valeur écologique fonctionnelle, notamment pour l'avifaune et la petite faune terrestre. Leur préservation complète contribuera à maintenir une continuité écologique locale et à limiter les effets de bordure liés à la clôture et à l'exploitation du parc photovoltaïque. Les milieux favorables aux espèces rencontrées seront donc maintenus.

BALISER LES ZONES A ENJEUX ET LIMITE DU CHANTIER STRICTEMENT LIEE AUX TRAVAUX

La réalisation des travaux sur le site engendrera des dommages sur les milieux naturels non soumis à l'implantation du projet. Il peut y avoir des pollutions accidentelles ou une altération du tronc des arbres due au passage des engins. Ainsi, les zones à enjeux évitées et situées en dehors de la zone d'implantation du projet - haies, bosquets - doivent être, au maximum, préservés de toute artificialisation et de toute nuisances accidentelles. De ce fait, un balisage visible de ces zones devra être installé, si possible avec une zone tampon, avant le démarrage du chantier, et devra être conservé jusqu'à la fin de cette phase.

ADAPTATION DU CALENDRIER DES INTERVENTIONS

Afin d'éviter les nuisances sonores liées à la phase chantier ainsi que le dérangement et/ou la destruction d'individus, une adaptation de la période de travaux vis-à-vis du cycle

biologique des espèces présentes sur le site est nécessaire. Cette mesure concerne tout particulièrement l'avifaune, plus sensible au moment de la reproduction.

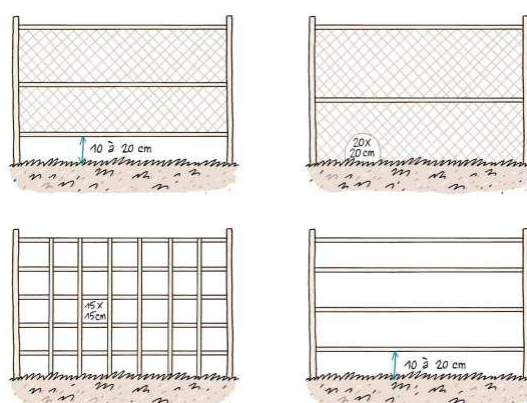
Les travaux seront réalisés en période diurne afin d'éviter tout dérangement des espèces nocturnes par des nuisances sonores et l'activité humaine.

Tableau 2: Calendrier d'intervention des travaux

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Avifaune				Territorialité, nidification, élevage des jeunes								
Reptiles				Accouplement et ponte, incubation								
Invertébrés					Pic d'activité et reproduction							
Mammifères			Mise-bas/élevage des jeunes									

ADAPTER LA CLOTURE AU PASSAGE DE LA PETITE FAUNE

Afin de permettre à la petite faune (mammifère, reptiles, amphibiens) de continuer à traverser et de fréquenter le site du projet, la perméabilité de la clôture doit être maintenue. En raison des espèces qui fréquentent déjà l'aire d'étude, il est donc recommandé d'installer une clôture non jointive au sol, surélevée de 20 cm idéalement (voir schéma en haut à gauche).



Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite faune - © Bruxelles Environnement

Figure 4: Exemples de clôtures possibles

REDUIRE LES RISQUES DE POLLUTION INHERENTS A L'UTILISATION DES MATERIELS ET D'ENGINS MECANISES (REJET D'HUILE USAGE, HYDROCARBURES, POUSSIÈRES...)

Des aires d'entretien et de ravitaillement des engins seront aménagées afin d'éviter tout déversement accidentel dans le milieu naturel.

Il sera spécifié dans les pièces écrites (clauses techniques particulières) que les entreprises de construction doivent nettoyer le matériel avant chaque utilisation.

EVITER DE PIEGER LA PETITE FAUNE DURANT LA POSE DES CABLES DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

L'objectif de la mesure est d'éviter le piégeage accidentel de la petite faune (amphibiens, reptiles et petits mammifères) au sein des tranchées réalisées pour la pose des câbles de raccordement au réseau électrique. Il conviendra de poser ces derniers dans la foulée de la création des tranchées, et de reboucher rapidement ces dernières.

Quelques références

Pont de l'Isère



En janvier 2025, une centrale photovoltaïque de 320 kWc a été mise en service sur la toiture de la société Perspective Immo, dans la commune de Pont de l'Isère.

Cette centrale en totale injection va permettre de produire 407 MWh/an et d'alimenter une centaine de foyers.

Lucy-le-bocage



elmy est engagé avec la SEM Energies Hauts-de-France pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol dans la commune de Lucy-le-bocage. Le projet va permettre de valoriser des terrains délaissés par la SNCF d'une surface de 9 ha avec une puissance d'environ 6 MWc. Ce projet sollicitera les entreprises locales pour la construction de la centrale et un éleveur ovin du territoire pour la mise en place d'un éco-pâturage. La collectivité locale et les habitants du territoire pourront co-investir de manière participative dans le projet.

Conclusion

Pour conclure, elmy est une entreprise dédiée à la transition énergétique et écologique, forte de 10 ans d'expérience dans la gestion de l'énergie, de sa production à sa distribution.

Actuellement, les équipes sol d'elmy se concentrent principalement sur le marché des petites centrales (< 1MWc) situées sur des terrains dégradés, constructibles, et sans valeur agronomique, car elles sont convaincues qu'il est essentiel de redonner de la valeur à ces espaces inexploités pour assurer une transition énergétique juste tant pour les humains que pour la nature.

Le projet à La-Répara-Auriples a un sens profond, et elmy s'engage à minimiser son impact sur l'environnement. Il s'inscrit dans la stratégie nationale française visant à atteindre les objectifs ambitieux que le pays s'est fixés.